

bibliothèque municipale de Lyon

Appel à candidature

Résidence de mission dans le cadre de l'Automne des Gones 2025 d'un auteur - autrice, illustrateur - illustratrice ou artiste intervenant-e.

Cette résidence s'inscrit dans un Contrat Territoire Lecture signé en 2021 entre La Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale de Lyon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et est soutenue par la préfète de région AURA.

1. La Bibliothèque Municipale de Lyon

Capitale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la **Ville de Lyon** (510 000 habitants-es) est caractérisée par sa qualité de vie et son dynamisme exceptionnels.

Ville créative et vivante par l'action d'institutions culturelles d'excellence, elle soutient toutes les formes de création artistique et l'organisation de nombreux événements.

Elle favorise la transmission des savoirs et des cultures au plus près des habitants-es. Elle œuvre enfin à préserver et valoriser notre patrimoine dans toutes ses dimensions (archéologique, documentaire...).

La **Bibliothèque Municipale de Lyon (BML)**, 1ère bibliothèque municipale de France, constituée aujourd'hui de 16 bibliothèques, propose près de 3.5 millions de documents et de nombreux services novateurs (Guichet du Savoir, Point d'Actu, bibliothèque numérique...).

Acteur de la vie culturelle lyonnaise, le réseau des bibliothèques lyonnaises organise de nombreuses rencontres, conférences, expositions et colloques.

L'Automne des Gones est un temps fort annuel, créé en 2008 par le réseau jeunesse, pour les enfants de 6 à 12 ans et leurs familles.

Cet événement, d'une durée de 2 mois, est conçu par une équipe projet (2 pilotes + référents Automne des gones de chaque bibliothèque participante) autour d'un thème renouvelé chaque année, un fil rouge autour duquel s'organise l'ensemble de la programmation. Une centaine de rendez-vous ont été proposés pour l'édition 2024 incluant les actions spécifiques portées par l'artiste en résidence.

bibliothèque municipale de Lyon

Pour plus d'information sur la résidence 2024, les candidats sont invités à consulter le blog dédié <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/automne-des-gones-2024/article/artiste-en-residence>

La programmation est fondée sur des principes de pluralité des propositions, tant dans leurs contenus que dans leurs formats, d'égalité d'accès à tous les publics, d'inclusion et enfin de valorisation de la diversité culturelle des habitant-e-s du territoire. Elle s'enrichit aussi des nombreux partenariats développés avec le tissu culturel lyonnais (musées, théâtres, cinémas, salles de concerts, etc.) et acteurs de la vie des idées dans la cité (Villa Gillet, etc.).

2. Objet de la résidence

L'artiste en résidence développera un projet de médiation autour de son univers artistique, littéraire (jeunesse fiction ou non fiction), graphique y compris numérique et de sa manière d'aborder la création pour le jeune public de 6 à 12 ans, en écho à la programmation culturelle thématique de l'Automne des Gones qui, cette année, mettra **le Japon et sa culture** à l'honneur (titre de l'événement en cours de réflexion).

Le second volet de la résidence comprendra la conception d'une création artistique (exposition, support d'animation en volume, installation mobile, objet audiovisuel ou numérique...), qui témoignera du passage de l'artiste dans le réseau BML et sera utilisable comme dispositif de médiation culturelle au-delà du temps de la résidence par les bibliothèques. Cette création ne sera pas nécessairement en lien direct avec le thème du Japon, l'intention étant plutôt de valoriser l'univers de l'artiste et son processus de création si les conditions de mise en œuvre le permettent.

3. Objectifs de la résidence

- La résidence permettra au plus grand nombre de **rencontrer l'œuvre, la pratique et la démarche de création de l'artiste ou de l'auteur.**
- Engager une résidence d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'Automne des Gones est l'occasion de renforcer la dynamique de cet événement en invitant les publics à s'installer dans **un lien de proximité durable** avec un regard, une esthétique, une démarche sensible et créative singulière, voire des techniques de création inattendues.
- La résidence artistique permettra d'engager des actions auprès de publics

bibliothèque municipale de Lyon

variés du territoire lyonnais :

- les enfants de 6 ans à 12 ans et leurs familles
- les publics scolaires (cf § 5)
- les publics fréquentant des lieux socio-culturels et socio-éducatifs (associations, centres de loisirs...).

4. Attentes

- **Le programme des interventions sera co-construit entre l'artiste en résidence et l'équipe projet** concernant les contenus et formats attendus qui pourront être variés : atelier / rencontre / lecture / carte blanche / création collective / exposition / format numérique / petites formes théâtrales / temps pour les parents et/ou temps parents-enfants etc.
L'artiste est donc invité-e à produire **une note d'intention** qui servira de base de travail collective. Le projet devra néanmoins être obligatoirement conçu en écho au thème du Japon et de sa culture choisi par l'équipe projet. Il devra également favoriser la participation des publics et valoriser les processus d'élaboration.
- La note d'intention présentée devra proposer des premières pistes de la création artistique pérenne / dispositif de médiation souhaité (cf § 2)
 - Certains partenariats (avec d'autres institutions culturelles par exemple) sur le territoire sont déjà envisagés ou engagés par l'équipe projet du réseau jeunesse dans le cadre des programmations antérieures, mais d'autres partenariats pourront être explorés en fonction des idées de l'artiste en résidence, afin de **favoriser la transdisciplinarité**.
- Les interventions se feront le plus souvent et prioritairement dans les bibliothèques de la BML, mais pourront éventuellement avoir lieu dans des structures ou lieux partenaires si cela s'avère cohérent et utile au projet.
- La résidence et la programmation qui en émanera se déploieront sur un nombre déterminé de structures (a priori deux bibliothèques participantes), en fonction de leur environnement territorial et partenarial.
- Un **temps de préparation** est à envisager en amont de la résidence (visioconférence(s) ou réunion(s) afin d'élaborer ensemble ce programme. Par ailleurs, une rencontre autour du travail et de la démarche de l'artiste devra être organisée avant le début de la résidence, avec les acteurs du réseau participant au projet.

bibliothèque municipale de Lyon

- Un temps de **sortie de résidence** devra être imaginé par l'artiste sous une forme à déterminer.
- L'artiste pourra, selon ses compétences artistiques, être sollicité pour participer à la création ou la déclinaison de matériau graphique ou iconographique pour la réalisation des supports de communication (plaquette programme, site internet dédié).
- L'artiste invité-e participera au bilan de la résidence au travers d'outils communiqués par la coordination.

5. Calendrier de la résidence

- La résidence se déroulera au cours de la programmation de l'événement *L'Automne des gones 2025* (début octobre à fin novembre 2025, dates à préciser).

6. Lieux & temps des interventions de médiation

- L'artiste en résidence sera amené.e à intervenir sur plusieurs lieux du territoire lyonnais (bibliothèques et structures partenaires) pour des temps de concertation et de préparation.
- Les actions de médiation se dérouleront **du mardi au samedi, les mercredis et samedis étant les jours à privilégier** pour toucher le plus de publics.

7. Conditions financières

- Le budget alloué pour la rémunération du ou des artistes sera de 5 200 € pour environ 95 heures de médiation auprès des publics. Cette enveloppe financière maximum devra inclure le net payé à l'intervenant.e, les charges sociales, la TVA ainsi que les éventuels frais administratifs de la structure porteuse.
- Le budget alloué pour les temps de réunion, de concertation et les déplacements sera de 300 € (estimés à environ 10 heures).
- Une enveloppe forfaitaire de 500 € est prévue en sus pour l'ensemble des défraiements, à charge pour le ou la candidate retenu-e de faire tenir tous ses frais de déplacements, hébergements et repas dans cette enveloppe.
- Une enveloppe de 500 € est prévue en sus pour l'achat ou la location de matériel et fournitures éventuelles pour les ateliers avec les publics. L'artiste

bibliothèque municipale de Lyon

devra être autonome dans la recherche et la mise en œuvre des solutions techniques nécessaires à ses interventions.

- 2 500 € seront alloués à l'artiste pour la création du dispositif de médiation (travail de conception, cession de droit, fournitures éventuellement nécessaires à sa fabrication).
- Le budget global pourra éventuellement être réparti d'une autre façon si le projet de l'artiste le justifie. La proposition alternative devra être détaillée dans la note d'intention.

8. Cadre juridique

- **Une convention** spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste en résidence sera signée avant le début de la résidence.

9. Pratique

- L'artiste aura deux référents, joignables pendant toute la durée de la résidence pour toutes questions : **Fabienne Jourdan et Valérie Vernay**, coordinatrices de l'Automne des Gones.
- Pour les déplacements sur le territoire, l'artiste sera accompagné-e par un-e professionnel-le et/ou sera indépendant avec son véhicule ou en transports en commun.

10. Dossier de candidature

- **Eligibilité**
La résidence s'adresse à des artistes (écrivain-e, illustrateur ou illustratrice, plasticien.ne, artiste numérique...), ayant à leur actif une expérience significative en matière de **médiation, notamment auprès du jeune public.**

Dans le cas où le candidat ou la candidate est auteur-trice ou illustrateur-trice, **il ou elle doit avoir publié au moins deux livres pour les 6/12 ans, à compte d'éditeur.**

Les dossiers proposant uniquement la programmation d'un spectacle pré-existant clé en main, ne seront pas pris en compte.

- **Contenu du dossier**
 - Une présentation de **vos parcours, de votre travail artistique** et le cas

bibliothèque municipale de Lyon

échéant, des publications que vous avez déjà effectuées,

- Une présentation de **votre expérience en matière d'ateliers ou de médiation**, en particulier auprès du jeune public,
- Une note d'intention présentant **la manière dont vous envisagez de vous emparer et de décliner le thème du Japon et de sa culture**, et des pistes de réflexion sur les formats et déroulés que vos interventions pourraient prendre. Ce, en tenant compte d'un déploiement sur plusieurs lieux et auprès de publics variés,
- Si la proposition repose sur plusieurs intervenants, l'éventuel partage des responsabilités devra faire l'objet d'une **description précise, permettant de s'assurer du bon déroulement de tous les aspects de la résidence**,
- La répartition des dépenses devra faire l'objet d'un descriptif le plus détaillé possible.
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

➤ Formats souhaités des documents : .doc ou .pdf

11. Calendrier de l'appel à projet

- Envoi des dossiers par mail **jusqu'au 16 mars 2025 minuit** au plus tard,
- Phase d'instruction des dossiers **du 18 au 29 mars 2025** incluant des échanges oraux (format à déterminer) avec les candidat-e-s des dossiers pré-sélectionnés,
- Réponse à partir du **8 avril 2025**
- Phase d'immersion et de travail avec les équipes **dès le mois d'avril** pour une entrée en résidence début octobre 2025.

Contact pour l'envoi du dossier :

fjourdan@bm-lyon.fr et vvernay@bm-lyon.fr

Contact pour les questions

fjourdan@bm-lyon.fr et vvernay@bm-lyon.fr

Les dossiers de candidature seront étudiés par un jury constitué de professionnels du réseau de la BML. Ce comité pourra prendre contact avec les candidats afin de demander des précisions ou d'organiser une rencontre avant de donner une réponse définitive.

12. Résidence éducative additionnée (sous réserve)

La bibliothèque articule son projet culturel avec le projet éducatif de la Ville de Lyon, porté par la direction de l'Education. Dans ce cadre, la direction de l'Education pourra mettre en œuvre une résidence éducative, pour un public de 6-11 ans, sur les temps scolaires, péri-scolaires et/ou extra-scolaires, qui viendraient prolonger les résidences organisées par les bibliothèques de territoire. L'intervenant-e sélectionné-e se verrait proposer, en cohérence calendaire et thématique, une résidence éducative qui lui serait le cas échéant directement confiée selon ses compétences et appétences pour le public 6-11 ans, ou déléguée à un-e intervenant-e qu'il ou elle pourrait coopter, et qui serait proche de son éthique professionnelle.

Le cahier des charges de cette résidence éducative et les conditions financières encadrant ce dispositif seront précisées, le cas échéant, par la direction de l'Education.

Soutenu par

